



## *Le vide-greniers*

*5 juin 2005*

# Le vide-greniers

De nombreux visiteurs se sont déplacés pour cette première édition du vide grenier à Cabara. Car il y en aura d'autres, c'est promis. Devant l'enthousiasme des exposants et le succès de la manifestation, les associations organisatrices, la société de chasse en tête, sont bien décidées à renouveler l'expérience chaque année.



# Le Budget 2005

## Exercice 2004

Le compte administratif fait apparaître un excédent de 46.959 Euros pour la section de fonctionnement, auxquels il convient d'ajouter 14.023 Euros de report de l'exercice précédent, soit 60.982. La section investissement, déficitaire à hauteur de 41.367 €, se solde par un excédent de 7.337 € grâce à un report de 48.704 €

## Budget primitif 2005

Il s'équilibre à 377.194 Euros pour la section fonctionnement, et à 51.650 Euros pour la section investissement.

Votre conseil municipal a choisi de ne procéder à aucune augmentation des taxes pour cette année.

La subvention accordée à Cabara par le Conseil général dans le cadre de la FDAEC (Fond départemental d'aide aux collectivités) s'élève à 7.140 Euros.

## Lotissements

La commune a mis en vente trois lots situés à proximité du lotissement les Acacias. A l'heure actuelle, un lot a été déjà vendu.

Un projet de lotissement, initié par des particuliers, de 31 maisons sur une superficie de 3,80 hectares, est en cours d'étude sur le haut de Cabara, en face du lotissement existant.

## Le P.L.U

Comme nous vous l'avions annoncé dans un précédent bulletin, l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme est rendue nécessaire pour un développement urbain respectant le bâti et l'environnement. Ses objectifs sont de recourir au droit de préemption et de dégager et programmer des espaces à bâtir à l'avenir.

Un registre est ouvert au public, accessible aux heures d'ouverture de la mairie.

Une réunion publique est prévue avant l'arrêt du projet au cours de laquelle seront présentés les grands axes du projet en présence des cabinets d'étude chargés de cette action.

## Communauté de communes

Sollicité par les communes voisines, votre conseil municipal a manifesté certaines réserves quant à l'édification d'une communauté de communes. En effet, les huit communes (Branne, Cabara, Saint-Aubin, Naujan et Postiac, Jugazan, Lugaïnac, Guillac et Grézillac) ne rassemblent pas à nos yeux suffisamment d'habitants pour entreprendre des projets significatifs. Face à l'insistance de nos voisins nous avons cependant consenti, lors de la séance du 22 juin, à nous inscrire dans ce périmètre, qui vient d'être approuvé par la préfecture. Espérons que cette CDC aux dimensions modestes constituera un premier pas vers une union plus large.

# Ecole

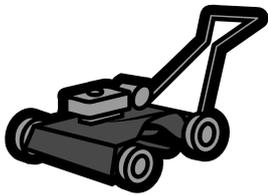
Départ de Madame Mouton : malgré la mobilisation de tous (collègues enseignants, parents d'élèves, municipalités) l'inspection d'académie n'a pas souhaité laisser une année de plus l'enseignante de maternelle en poste sur la commune. Nous aurons donc une nouvelle remplaçante pour la rentrée 2005/2006 en attendant le terme du congé parental de la titulaire.

**La rentrée est fixée au 29 août.**

# Temps libre jeunes

Considérant qu'aucun enfant de Cabara n'a jamais fréquenté le centre de loisirs du syndicat du Brannais, et compte tenu du montant élevé de la participation sollicitée, votre conseil municipal a décidé de se retirer à l'issue des trois années du contrat initial.

# La qualité du silence



## Tondeuses et bricolage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tondeuses à gazon à moteur thermique, auto-portées, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15h 00 à 19 h 00 et, les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00, selon l'arrêté du 8 Mars 1990.



## Bruits

Ce sont les bruits inutiles ou agressifs de la vie quotidienne, provoqués par les comportements désinvoltes de personnes, directement ou par l'intermédiaire **d'objets bruyants** ou **d'animaux** qu'ils possèdent.

Si ces bruits sont gênants parce qu'ils **durent longtemps**, parce qu'ils sont **trop forts**, ou parce qu'ils se **répètent fréquemment**, ils constituent une infraction.

**C'est hélas souvent le cas à Cabara, où des propriétaires laissent leur chien aboyer chaque soirée.** Les mêmes – ou d'autres – partent pour une journée de promenade, abandonnant l'animal à son sort, qui hurle jusqu'au retour de ses maîtres.



## Tapage nocturne

Le tapage nocturne (entre 21 h et 6 h) sanctionné par la jurisprudence actuelle concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique. Il a été jugé que le bruit devait être sanctionné même s'il n'avait troublé la tranquillité que d'une seule personne. N'importe quel bruit peut engendrer une nuisance sonore, **notamment des aboiements de chiens**. Il est donc conseillé de respecter autrui.

# Tennis

## **A.S. TENNIS CABARA** organise son **14ème TOURNOI AMICAL** du mardi 26 juillet au samedi 6 août 2005

### SIMPLE

**JEUNES** (nés après 30-06-91)  
**DAMES, MESSIEURS**  
**VETERANS** (nés avant le 01-01-60)

### DOUBLE

**DAMES, MESSIEURS, MIXTE**  
(conditions d'inscription sur place)  
coupes, trophées, médailles, .....

**INSCRIPTIONS à PARTIR**  
du **LUNDI 11 JUILLET 2005**  
à CABARA chez  
**Thierry BLANC 05-57-74-98-37**  
**Dominique CHORON 05-57-84-63-87**  
**Gérard LICOIS 05-57-84-53-66**

**VENEZ NOMBREUX...**

**SAMEDI 6 août 2005 après la dernière finale**  
**REMISE RECOMPENSES & BUFFET CAMPAGNARD**  
**(inscriptions pendant le tournoi)**  
**tous renseignements sur place**

## Annuaire



Mairie de Cabara

Tel : 05 57 84 52 57

Fax : 05 57 74 99 83

Heures ouvertures :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 14 heures à 18 heures.
- Le mercredi de 8h à 12 heures.

Urgences médicales : 15

Gendarmerie : 17 - Gendarmerie de Branne : 05 57 55 48 45

Pompiers : 18 - Centre de secours de Branne : 05 57 84 53 80

Bureau de Poste de Branne : 05 57 84 51 38 ou 05 57 84 51 39

**EDF sécurité – dépannage : 0 810 33 30 33 (tarif appel local)**

# Informations diverses

## Photocopieuse et ADSL

Suite à la démission de l'ancienne photocopieuse, l'achat d'une nouvelle machine pour un montant d'environ 5000 € permet maintenant des copies de plusieurs formats et un branchement direct sur l'ordinateur.

Depuis un mois la mairie est raccordée à Internet par une liaison haut débit ADSL

## Ding Dong



La sonnerie des cloches de l'église est interrompue de 22h à 7h.

## CPAM

Vos courriers devront dorénavant être envoyés à cette adresse unique :  
CPAM Place de l'Europe 33085 BORDEAUX CEDEX

## Semoctom

Horaires d'été du SEMOCTOM : la collecte des ordures ménagères débute à 4h30.  
Les bacs doivent être sortis la veille au soir.

## Fermeture du secrétariat

Le secrétariat de mairie sera fermé du 15 au 20 août.

## Travaux

Pour la réfection du mur du cimetière, le devis de Monsieur Lespinasse a été retenu pour un montant de 4.861 €

## Personnel

**Personnel de l'ancienne CCB** : la commune a décidé de ne plus verser sa contribution au salaire d'une des anciennes secrétaires.

**Personnel communal** : Fin du contrat de Monsieur Vaslet remplacé par Monsieur Florian Lohr dans le cadre d'un contrat de 6 mois renouvelable.

## ACCA

La société de chasse organise une journée au col d'Ibardin le samedi 13 août.  
Départ du port à 7h – retour prévu à 19h30. Tarif : 35€ repas compris  
Réservations au 06 25 60 43 17 ou 05 57 84 66 00

## Etat civil

- Décès de Madeleine Penelle veuve Chieus le 11 janvier 2005
- Décès de Pierrette Gagnadour veuve Maintet le 3 mars 2005
- Décès de Monsieur Guy Chardonner le 9 juillet 2005

= = =